



## MARCHE DE NOËL DE L'ECOLE RUDOLF STEINER GENEVE

### 1. DATE ET PERIMETRE DES ACTIVITÉS PREVUES

Le marché est prévu le 20 novembre 2021.

Activités :

- La vente ou l'exposition d'objets neufs et de produits d'artisanat.
- La vente de produits alimentaires à l'emporter, puis leur consommation dans un espace extérieur dédié.

Mesures

- Le périmètre de la clôture de l'école est complété au moyen de barrières (« vaubans »), et l'entrée bien séparée de la sortie.
- L'espace de vente à l'emporter se situe sur le parking extérieur à l'arrière du bâtiment de l'école.
- L'espace extérieur de consommation se situe au niveau du parking extérieur de l'école.
- Dans l'espace extérieur pour la consommation suite à la vente à l'emporter, les tables sont installées à une distance d'au moins 1,50 mètre.
- Les tables sont désinfectées au départ de chaque client-e.

### 2. HYGIÈNE DES MAINS

Les personnes qui pénètrent dans le périmètre des marchés doivent avoir la possibilité de se laver ou désinfecter fréquemment les mains.

Mesures

- La clientèle se désinfecte obligatoirement les mains à l'entrée du marché ; du gel hydro alcoolique est mis à disposition aux points d'entrée et de sortie.
- Les marchand-e-s se désinfectent régulièrement les mains.
- Les marchand-e-s se désinfectent les mains avant et après avoir touché des moyens de paiement.
- Le personnel bénévole de l'équipe organisatrice se désinfecte régulièrement les mains.
- Les toilettes disposent des moyens adaptés pour ce faire (savon liquide, papier mains).
- Des flacons de gel hydro alcoolique sont placés en divers endroits entre les salles de vente et à l'entrée de chacune d'elle.

### 3. DISTANCE INTERPERSONNELLE – PORT DU MASQUE

Dans le périmètre du marché, les client-e-s doivent observer obligatoirement une distance de 1,5 mètre entre elles et eux. Cette distance doit aussi impérativement être respectée dans les files d'attente des stands.

Dans les espaces intérieurs, le port du masque est obligatoire.

Mesures

- Les client-e-s observent obligatoirement sur tout le périmètre du marché, une distance de 1,50 mètre entre elles et eux.
- Les flux de déplacement sont organisés. L'entrée est nettement différenciée de la sortie. La circulation des personnes se fait en périphérie de la cour intérieure, qui est à ciel ouvert tout comme les couloirs de l'école (coursives).
- Les stands placés à l'intérieur de salle de l'école sont installés avec une distanciation suffisante entre les exposants.
- Les marchand-e-s respectent la distance interpersonnelle.
- Le personnel bénévole de l'équipe organisatrice respecte la distance interpersonnelle.
- Dès que l'on se trouve dans une pièce du bâtiment de l'école, le port du masque est requis dès l'âge de 12 ans.



#### 4. AUTRES MESURES DE PROTECTION

D'autres mesures en matière d'hygiène sont applicables.

Mesures

- De manière générale, toute personne présentant des symptômes de la COVID ne doit pas se présenter, doit se faire tester rapidement et se conformer aux consignes de l'OFSP.
- Les personnes qui présentent des symptômes lors du marché doivent mettre un masque, le quitter, doivent se faire tester sans délais et se conformer aux consignes d'isolement de l'OFSP.
- Les marchand-e-s nettoient fréquemment les surfaces de contact.
- Il est recommandé aux marchand-e-s d'aménager leur stand de manière à faciliter le respect de la distance interpersonnelle, et rappellent aux clients d'éviter de toucher les objets à vendre.
- Les marchand-e-s disposent une poubelle à proximité de leur stand (de préférence fermée) et la vident régulièrement.
- Les marchand-e-s prennent toutes les précautions nécessaires lorsqu'ils et elles manipulent des déchets, comme la désinfection des mains.

#### 5. INFORMATION

Les intervenant-e-s et les personnes concernées sont informé-e-s des mesures sanitaires applicables sur le marché.

Mesures

- Des affiches sont fixées sur les barrières qui se trouvent aux entrées et sorties des marchés, pour mentionner l'obligation de se désinfecter les mains et de respecter la distance de 1,50 mètre dans le périmètre du marché, et port du masque dans les espaces intérieurs (Support OFSP Conseillés). L'affiche officielle de l'OFSP est également mise en évidence.
- Les bénévoles reçoivent copie du plan de protection.
- Les marchand-e-s reçoivent copie du plan de protection.
- Le plan de protection est consultable sur le site internet de l'Ecole R Steiner Genève.

#### 6. GESTION

Le personnel bénévole mis en place par l'organisateur et les marchand-e-s veillent à l'application des mesures de protection.

Mesures

- Les marchand-e-s respectent les mesures et obligations qui leur reviennent et s'assurent autant que possible que la clientèle respecte les consignes sanitaires.
- Les marchand-e-s collaborent étroitement avec l'équipe organisatrice du Marché de Noël et l'alertent en cas de difficulté constatée en matière de respect des consignes sanitaires.
- L'équipe organisatrice du Marché de Noël et ses représentants « Covid Angels » se déplacent dans le périmètre concerné pour vérifier et rappeler, au besoin, les mesures de protection.
- Les marchand-e-s qui ne respectent pas les consignes, même après rappel, sont exclu-e-s du marché avec effet immédiat.
- Les client-e-s qui ne respectent pas les consignes, même après rappel, sont accompagnés vers la sortie avec effet immédiat.

#### 7. POINT DE CONTACT

La personne responsable du marché ainsi que de son Plan de Protection est Mme Tessa Roberts de Fernandez Hayoz ; Tel :076/385 55 55 ; email [tessa.roberts@ersge.ch](mailto:tessa.roberts@ersge.ch)